



Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le 19/12/2022

ID : 063-200071199-20221213-CCPL\_2022\_150-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 6 décembre 2022

Date d'affichage : 6 décembre 2022

### SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'on deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Didier CHASSAIN, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECI IIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY, Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON.

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Dominique TIXIER.

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-150 : MOBILITE – AVIS CONSULTATIF SUR LA DELIMITATION DES PERIMETRES DE BASSINS DE MOBILITE

Rapporteur : Luc CHAPUT

Afin de travailler sur les questions de mobilité, la région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite créer des « bassins de mobilité » sur l'ensemble de son territoire. Ces bassins, organisés autour des villes-centres, serviront de base aux groupes de travail locaux pour définir la politique de mobilité régionale.

La région a ainsi proposé de rattacher Plaine Limagne au bassin de mobilité de Clermont-Ferrand. Ce bassin, correspondant à l'ensemble du territoire puydômois et à 2 EPCI de la Haute-Loire (Auzon communauté et la communauté de communes Brioude Sud-Auvergne).

Compte tenu des réalités du terrain, et de l'organisation des bassins de vie de Plaine Limagne, il serait

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le 19/12/2022

ID : 063-200071199-20221213-CCPL\_2022\_150-DE

opportun d'être rattaché aux bassins de mobilité de Clermont-Ferrand et de Vichy.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'émettre un avis défavorable à la proposition de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de solliciter le rattachement du territoire aux bassins de mobilité de Clermont-Ferrand et de Vichy.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

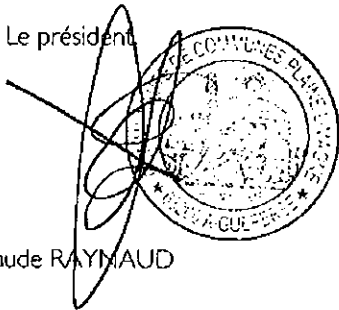
Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*

A Aigueperse, le 19/12/2022

Le président,

Le président



Claude RAYMAUD

